

Interpellation présentée par le député :
M. Fabiano Forte

Date de dépôt : 4 mai 2010

Interpellation urgente écrite **Quel avenir pour le quartier de la Tambourine ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un crédit de 52 172 000 F pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour la Haute école de gestion et d'un parking sur le site de Battelle à Carouge (*PL 10516-A*) sera prochainement soumis au vote du Grand Conseil.

Actuellement douze bâtiments locatifs ont été construits, depuis l'an 2000, sur ce périmètre selon le PLQ datant de 1994. Deux mille habitants y vivent, soit 10 % de la population carougeoise.

Dès 2001, les habitants se sont inquiétés de la densification de la parcelle, de l'absence d'aménagement extérieur et d'un manque de cohérence urbanistique (*Pétition P 1351, mémorial du grand conseil du 10 mai 2001*). D'où leur demande de modifier le PLQ concerné.

Il faut savoir que les surfaces dévolues au logement dépassent actuellement de 6469m² ; ce qui était prévu dans le PLQ, que certains bâtiments n'ont pas été construits aux emplacements prévus par celui-ci et que la circulation a été modifiée (plus de débouché sur le chemin Vert).

Le 20 décembre 2004, l'Association des habitants du quartier déposait une nouvelle pétition (*P 1517 : Halte au bétonnage de la Tambourine*).

Cette pétition aboutissait à une motion (*M 1638-A*) relative au plan localisé de quartier de la Tambourine, signée par l'ensemble de la commission d'aménagement du canton.

Cette motion invitait le Conseil d'Etat à :

- Procéder sans délai à la révision du PLQ de la Tambourine
- Revoir l'ensemble des aménagements extérieurs du quartier de la Tambourine
- Réactualiser le programme de l'Université et des HES, y compris les logements étudiants nécessaires, et le déclassement des bâtiments de l'Université sur la parcelle attenante dont elle est propriétaire.
- Faire étudier une image directrice relative au développement général du secteur formé par le chemin Vert, la route de Troinex et le chemin de Pinchat incluant les voiries, les cheminements piétonniers, les pistes cyclables, les dessertes des transports publics, la place publique, les espaces de détente, les points d'eau, les parkings, les commerces de proximité et l'arborisation.

Le 21 septembre 2006, le Conseil d'Etat rendait son rapport. Il annonçait qu'il allait procéder à une révision du PLQ, à une réactualisation du programme de l'Université et des HES et qu'il allait proposer un projet de déclassement de la parcelle propriété de l'Université (le long du chemin Vert).

Depuis, le nouveau PLQ n'a toujours pas été proposé. Les aménagements extérieurs n'ont pas été menés à bien et la circulation dans le quartier est devenue périlleuse pour les enfants (*Pétition 1691 : « Intervenez svp, avant qu'un enfant ne soit écrasé »*)

Le Conseil municipal de Carouge a voté à l'unanimité, lors de sa séance de février 2010, une motion demandant de prendre toutes les dispositions jugées utiles pour qu'il ne soit pas entrepris de nouvelles constructions sur ce périmètre tant qu'un nouveau PLQ n'aura pas été adopté.

Au vu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- *pourquoi la révision du PLQ décidé en 2006 n'a pas été déposée et votée avant de présenter le PL 10516-A ?*
- *est-il encore possible de mener à bien un projet cohérent concernant le développement sur cette parcelle de l'Université et la HEG ?*
- *qu'en est-il du déclassement de la parcelle attenante sise le long du chemin Vert ?*